



La Gazette Palladienne

UN BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL #2

LES COMITÉS CONSULTATIFS



Dans le souhait de **faire participer le plus possible les habitants de la commune**, le Conseil Municipal a décidé de créer des comités consultatifs.

Le but de ces comités est de travailler avec l'ensemble de la population sur des idées soulevées en conseil municipal mais pas seulement... En effet, ce sont des **groupes d'échanges permettant à tout à chacun d'exprimer des idées** afin de dynamiser notre très cher village où il y fait bon vivre. Chaque comité est encadré par un conseiller municipal.

Ces comités consultatifs sont au nombre de 3 :

- **Eau / Assainissement / Environnement** représenté par *David SAUNIER*,
- **Voirie / Urbanisme** représenté par *David SAUNIER*,
- **Communication / Évènementiel / Cohésion sociale** représenté par *Romain LACAZE*.

Vous êtes intéressés pour participer à ces comités consultatifs ? Vous souhaitez nous aider à dynamiser notre commune ? **VOUS ÊTES LES BIENVENUS !!!!!**

Il suffit de vous inscrire :

- Soit avec le coupon ci-joint concernant la réception de la Gazette en rajoutant le nom du comité que vous souhaitez intégrer,
- Soit en appelant la mairie (03.86.81.40.44) ou en envoyant un mail (mairiestepallaye@wanadoo.fr),
- Soit en le mentionnant à l'un des représentants de comité.

Vous serez par la suite convié à chaque fois que le comité consultatif se réunira.

Toutes les idées sont bonnes donc n'hésitez pas et rejoignez-nous pour faire vivre notre village.

Tri sélectif : Rappel

Depuis janvier, les premières collectes des emballages recyclables ont débutées.

Le retrait définitif des containers s'effectuera prochainement (seul le verre restera).



Les prochaines tournées pour les BACS JAUNES auront lieu les jeudis :

- 11 et 25 mars
- 8 et 22 avril
- 3 et 17 juin

Pour toutes questions en lien avec les collectes, contacter le service Déchets au 03.86.18.91.16 ou accueil@3cvt.fr

Pour les habitants n'ayant pas encore récupéré leur bac jaune, merci de contacter la mairie au 03.86.81.40.44.



Raconte-moi...



"La cloche de l'Eglise"

A l'occasion du projet de rénovation de la cloche de l'Eglise de Sainte-Pallaye, voici une partie de son histoire (merci à Françoise, Mélanie et Pierre pour leur aide) :

En forme classique de coupe renversée, la cloche de l'Eglise de Sainte-Pallaye mesure 96cm de diamètre et pèse 550kg. Elle est décorée, côté ouest d'une croix ornementée de rinceaux*, posée sur un piédestal et agrémentée de chaque côté de la croix d'une empreinte de feuille naturelle. Appelée Marguerite, elle était la plus grosse cloche des trois existantes auparavant (avec Marie-Angélique et Magdeleine).

Enfin, nous pouvons retrouver une longue inscription gravée, dont plus spécifiquement cette phrase :

" CAPITAIN G LADVOCAT NOVS ONT FAICTES "
signifiant " CAPITAIN et Gaspard LADVOCAT nous ont faites ".

En effet, la famille CAPITAIN, fondeurs de cloches de père en fils, était réputée dans l'Yonne et a réalisé les cloches de nombreuses églises icaunaises. Concernant Sainte-Pallaye, la fonte et l'installation de la cloche date de 1713. Par l'arrêté du 11 juillet 1942, la cloche de l'Eglise de Sainte-Pallaye a été classée monument historique au titre d'objet.

La construction de l'Eglise en elle-même est bien plus ancienne car elle daterait de la fin du XIIe siècle. Son édifice, lié à un épisode important de l'histoire de l'Eglise auxerroise, vous sera raconté dans une prochaine Gazette.

*Motif ornemental d'arabesque de feuillages, de fleurs ou de fruits

Les perce-neige du château....

Le château a été construit au XVIIIe siècle pour les frères Lacurne. En 1740, le parc a été planté par Polet d'après des dessins de Le Nôtre, et a été inscrit aux monuments historiques par l'arrêté du 28 février 1991.

Entouré par son très beau parc arboré de plusieurs essences mais principalement de tilleuls, ce château à la couleur étonnante s'orne d'un tapis de fleurs différent au fil des saisons. Bon nombre de touristes se déplace afin de contempler le spectacle.

Nous sommes à la sortie de l'hiver, c'est donc le moment où le perce-neige vient, de sa couleur blanche intense, recouvrir le sol du parc. Ce spectacle offert par la nature est admirable.

Dans le calendrier républicain qui attribue une plante à la plupart des jours de l'année, le perce-neige est la fleur du 4e jour du mois de pluviôse, c'est-à-dire le 23 janvier.

En raison de sa période de floraison, on l'associe aussi couramment à la Chandeleur (2 février), ce qui vaut parfois à cette plante l'appellation de « violette de la Chandeleur ».



Prochaine gazette en juin !

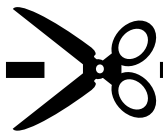


Vous souhaitez continuer de recevoir la Gazette Palladienne ?

Deux possibilités :

- retourner le coupon ci-joint à la Mairie ou auprès d'un élu
- envoyer un mail en précisant si vous préférez recevoir cette gazette par mail ou en boîte aux lettres mairiestepallaye@wanadoo.fr

N'oubliez pas d'indiquer également si vous souhaitez participer à un (ou plusieurs) comité consultatif !



NOM :

PRENOM :

par courrier

par mail :@.....

Comité(s) consultatif(s) :

.....

.....

